

Taxe de séjour intercommunale

Tarifs 2019

La Communauté d'Agglomération du Sicoval met en place la taxe de séjour intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2018.

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour. Cette dernière est reversée à la Communauté d'Agglomération du Sicoval afin **de participer au financement du développement touristique du territoire.**

Son montant dépend de la catégorie et du classement touristique de l'hébergement dans lequel vous séjournez.

Nous vous souhaitons un agréable séjour sur notre territoire.

Tarifs applicables pour l'année 2019 (par personne et par nuitée, incluant la taxe additionnelle du Conseil Départemental)

Catégorie de l'hébergement	Classement touristique	Tarif
· Hôtels de tourisme · Résidences de tourisme · Meublés de tourisme	Palaces	1,70 €
	5 ★	1,70 €
	4 ★	1,10 €
	3 ★	1 €
	2 ★	0,80 €
	1 ★	0,70 €
· Villages de vacances	4 et 5 ★	0,80 €
	Entre 1 et 3 ★	0,70 €
· Chambres d'hôtes		0,70 €
· Terrains de camping et terrains de caravanage classés · Emplacements dans des aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	Entre 3 et 5 ★	0,30 €
· Terrains de camping et terrains de caravanage classés	1 et 2 ★	0,22 €
· Ports de plaisance		0,22 €
· Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3,3 % du prix HT, par personne et par nuitée, plafonné à 1,70 € Calcul de la taxe = (montant du séjour HT / nombre d'occupant / nombre de nuit) x 3,3 %	

Conditions d'exonération prévues par l'article L2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté d'agglomération ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 €.



Pour plus de renseignements :

- Communauté d'Agglomération du Sicoval · 65 rue du chêne vert, 31670 Labège
- Tél. 05 62 24 02 02 · Mail : taxesejour@sicoval.fr